

Didier Reynders permet une baisse du prix des cigarettes

BELGA

Mis en ligne le 26/03/2010

Après plusieurs hausses des accises sur le tabac, le ministre des Finances, Didier Reynders, a ouvert la voie à une baisse des prix.

La réaction de Catherine Fonck sur Twizz Radio

Les commerçants peuvent en effet désormais vendre le tabac en dessous du prix signalé sur le timbre fiscal. Depuis 1994, il est obligatoire de vendre le tabac au prix mentionné sur le timbre fiscal. Mais depuis le 1er novembre 2009, en vertu d'un arrêté ministériel rendu par M. Reynders, cette obligation est devenue caduque.

La chaîne de supermarchés Aldi a déjà profité de cette possibilité, a constaté le député Luc Van Biesen (Open Vld). La décision de M. Reynders suscite des tiraillements au gouvernement.

Plusieurs partenaires, notamment la ministre de la Santé publique, Laurette Onkelinx, déplorent une mesure qui va à l'encontre des efforts de lutte contre le cancer.